

Les règlements - Concours photos 2024

Comment participer et Changements en 2024

Pour être éligible au concours, chaque photo soumise doit être accompagnée du formulaire d'inscription. Vos photos seront reproduites dans le format suivant : version numérique format en "JPEG" avec une haute résolution d'image (minimum 300 DPI) et un poids supérieur à 1 MO.

En 2024, les participants devront procéder comme suit :

- ❖ Formulaire d'inscription dûment complété et photos transférées sur clé USB (identifiée à votre nom) le tout sous enveloppe bien identifiée. Votre clé USB vous sera remise à la fin du concours.

Une boîte spécialement identifiée CONCOURS PHOTOS 2024 sera placée au bureau d'accueil de la Municipalité de Lambton pour y recevoir votre participation.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Un participant peut soumettre un maximum de trois (3) photos.

Les photos d'archives et les photos montage (retouches, retraits ou ajouts d'éléments) sont exclues.

Les photos soumises doivent être claires, de bonne qualité et respecter le thème.

Les photos doivent être prises par un résident permanent ou saisonnier de la MRC du Granit ou un étudiant inscrit dans une des institutions du territoire.

Les photos peuvent être prises spécialement pour le concours.

Les moins de 18 ans auront obtenu l'autorisation écrite d'un parent.

DROITS D'AUTEUR ET OBLIGATIONS

Le participant atteste être l'auteur des photos soumises, reconnaît en avoir tous les droits et libertés de publication, incluant l'autorisation de toutes les personnes y figurant.

Le participant accorde à la Galerie d'Art du Presbytère de Lambton le droit d'utiliser les photos. Cette dernière s'engage à mentionner le nom de l'auteur (crédit photo) lors de leur utilisation éventuelle dans les outils de communication tels que le site Web, les médias sociaux, l'enseigne électronique municipale et autres publications visant la promotion et la mise en valeur du territoire. En conséquence, le participant dégage la Galerie de toute responsabilité concernant une violation des droits d'auteur pouvant survenir et des litiges pouvant en résulter.

ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS

La participation au concours implique l'acceptation des règlements ci-haut mentionnés.

JURY

Le jury choisira un maximum de quinze (15) photos selon les critères de sélection. Les auteurs seront avisés par courriel des résultats au cours de la semaine du 27 mai 2024.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury sélectionnera les photos gagnantes en fonction des critères suivants :

Respect du thème - Caractère exclusif et originalité - Respect des règlements

Composition et qualité technique de l'image (netteté, contrastes, lumière)